



Municipalité de  
Saint-Aimé

Plan d'urbanisme  
Règlement no. 392-2023

### Annexe C

Contraintes naturelles et  
d'origine anthropiques

#### Légende :

-  Cadastre
-  Cimetière
-  Éoliennes
-  Limite municipale
-  Lieu d'entreposage de carcasses de véhicules et de ferrailles.
-  NA1
-  NA1 Talus
-  NA2
-  NA2 talus
-  RA1 Sommet
-  Territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM)

Authentifié ce jour

Denis Benoît, Maire

Karine Lussier, Directrice générale

Sceau :

Échelle: 1:41 000 

Sources des données géomatiques:

© MRC de Pierre-De Saurel  
© Gouvernement du Québec



Réalisée par : Mathieu B. Descheneaux,  
Urbaniste

GESTIM

Date : 19-01-2023

